

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS NATIONALES
DE LA CROIX-ROUGE, DU CROISSANT-ROUGE
ET DU LION ET SOLEIL ROUGES

BELGIQUE

† *RACHEL GÉRONNEZ*

Dans son numéro de mars, la revue mensuelle de la Croix-Rouge de Belgique « Mieux Vivre » rappelle la mort soudaine de M^{lle} Géronnez, directrice de l'Enseignement social de la Croix-Rouge de Belgique, qui, pendant plus de vingt-cinq années, a apporté aux travaux de la Direction générale un concours inappréciable.

Elle fut en outre un professeur incomparable ; toutes les ambulancières familiales des sections locales de la Croix-Rouge lui doivent leur formation. Elle ne connut aucune fatigue, rien ne la rebutait ; elle était avide de travail et d'activités bien-faisantes.

Pendant vingt-cinq années, M^{lle} Géronnez a consacré le meilleur de son temps et de son labeur à la Croix-Rouge et à tous ceux qu'elle assistait.

Le Comité international eut maintes fois l'occasion de voir M^{lle} R. Géronnez à l'œuvre et d'apprécier le dévouement qu'elle apportait aux tâches sociales qui lui étaient dévolues.

Il s'est associé au deuil de la Croix-Rouge de Belgique et lui a exprimé la part qu'il prenait à la perte qu'elle vient de faire en la personne de M^{lle} R. Géronnez.

PUBLICATION

L'article ci-après, a été composé par M^{lle} R. Géronnez les tout derniers jours de sa vie ; « Mieux Vivre » le publie ¹ comme un ultime message de bonté et d'espoir de celle dont la perte est unanimement déplorée.

J'ÉTAIS UN MUTILÉ !... ²

« A Woluwe, en plein centre de l'agglomération bruxelloise, un grand établissement se présente aux yeux des visiteurs.

C'est l'Institut pour aveugles et sourds-muets, dirigé par les Frères de la Charité, congrégation fondée par le Révérend Chanoine Triest, qui de son vivant fut appelé le « Vincent de Paul de Belgique ».

Un large bâtiment, flanqué de deux ailes, occupe le fond d'une vaste cour d'entrée. L'extérieur en briques rouges est sympathique.

Tout de suite, en arrivant, nous sommes accueillis par le Révérend Père Supérieur qui, sachant que nous venons de la Croix-Rouge et connaissant notre mission, veut absolument nous faire les honneurs de son établissement.

— A qui est destinée cette maison ?

— Ce bâtiment est particulièrement destiné aux enfants et adolescents aveugles, aux amblyopes et aux sourds-muets, à tous les jeunes infirmes des sens.

A l'intérieur, de vastes constructions récentes sont destinées aux différentes classes et aux différents ateliers. Les locaux sont vastes, clairs, bien aérés ; des plantes et des fleurs garnissent les salles ; des pancartes rappelant des slogans pleins de dynamisme décorent les murs.

Voici d'abord le bâtiment où sont instruits les aveugles. Les premières salles sont occupées par ceux qui s'exercent à la musique. Partout nous entendons les gammes, les exercices et nous sommes étonnés en nous rendant compte de la dextérité et du

¹ Numéro de mars 1949, p. 19.

² Cf. *Revue internationale*, avril 1949, p. 275.

sentiment auxquels peuvent atteindre les non voyants au point de vue musical. Ceux qui ont de l'oreille et le sens de la musique se préparent à devenir des artistes et même des professeurs.

Plus loin, ce sont ceux qui s'initient à l'art de réparer les anciens pianos. Les futurs accordeurs, sous la direction d'un maître également aveugle, apprennent la technique nécessaire pour remettre en état les instruments défectueux.

À l'étage, ce sont les ateliers de vannerie, de rempaillage des chaises, des fauteuils, etc. On ne se croirait pas dans le domaine des aveugles tant les objets achevés sont admirablement présentés et de bon goût.

Nous passons ainsi devant différents ateliers réservés aux amblyopes, aux sourds, et nous voici devant la salle où travaille le protégé de la Croix-Rouge. Il est absent en ce moment mais le Frère qui nous guide nous raconte son histoire.

— Comment ce jeune garçon est-il arrivé à l'Institut ?

— Dorissen est né en 1929. Il a été terriblement blessé au cours d'un bombardement à Saint-Trond en 1945. Une bombe étant tombée à proximité de lui, lui a crevé un œil, blessé l'autre et enlevé la main droite. Au bout de quelque temps, le second œil fut également perdu.

— N'était-il pas trop désespéré de son accident ?

— Heureusement, il était jeune et au début il a supporté avec courage et même avec assez de calme son infirmité. Ce qui lui pesait surtout, c'était l'inactivité à laquelle il était réduit. Aussi, l'Administration communale de Saint-Trond fit-elle des démarches pour qu'il puisse être rééduqué et on l'inscrivit à l'Institut de Woluwe où il est arrivé le 12 janvier 1946. En effet, l'Institut était occupé par les armées alliées jusqu'au 8 janvier 1946. Dès leur départ, la maison fut rouverte à ses anciens pensionnaires, et accueillit Dorissen.

— Quelle a été son impression en arrivant à l'Institut ?

— L'Institut est très accueillant. Dès son arrivée, le blessé s'est rendu compte qu'il n'était plus seul. Il trouve d'autres compagnons aussi « handicapés » que lui et qui sont déjà parvenus à se débrouiller. Il reprend donc courage et espoir et puis, il subit l'ascendant des Frères qui s'ingénient à lui offrir un milieu et un cadre très sympathiques, et qui l'encouragent de toutes

façons. Il n'est plus isolé dans son malheur. Il sait que les êtres entièrement dévoués à son sort vont faire tout leur possible pour l'améliorer.

— Qu'a-t-il fait dès son arrivée à l'Institut ?

— Il fut d'abord placé dans une section primaire spéciale. La classe de cette section, composée d'une dizaine d'élèves environ, forme une véritable famille sous la direction d'un Frère qui s'y consacre entièrement.

Dorissen s'est donc accoutumé très vite à sa nouvelle existence. Il a commencé à apprendre la lecture et l'écriture Braille, notions qu'il a acquises très facilement, car bien que son instruction primaire n'ait pas été très développée, il est intelligent et travailleur et l'oisiveté dont il avait souffert précédemment lui pèse.

Et puis cette nouvelle fenêtre ouverte sur le monde qui lui était fermé depuis son accident, l'a ébloui. Il a repris contact avec la vie, avec les idées et ce lui fut un véritable enchantement.

Mais bientôt Dorissen manifesta le désir de poursuivre son éducation dans un sens plus utilitaire. Comme il était très « handicapé », ayant perdu la main droite en plus de la vue, les Frères comprirent qu'il ne lui était pas possible d'exercer un des métiers généralement enseignés aux aveugles. On fit venir pour lui un métier à tisser d'un établissement similaire et un Frère particulièrement dévoué adapta le métier à l'infirmité de Dorissen et s'ingénia à lui apprendre à s'en servir.

— Comment Dorissen a-t-il pu recevoir un métier à tisser de la Croix-Rouge ?

— En 1947, grâce à un fonds américain, la Croix-Rouge a bénéficié d'un subside spécialement destiné à accorder des outils de travail à certains infirmes et invalides de la guerre, particulièrement intéressants. Le cas de Dorissen lui fut signalé. Comme ce qui lui convenait le mieux était un très bon métier à tisser qui fût bien à lui et qu'il pourrait garder à sa sortie de l'Institut, on lui fit cadeau d'un métier particulièrement perfectionné.

— Quelle fut sa réaction en recevant ce cadeau ?

— Étonnante ! Le jeune garçon ne savait comment exprimer sa reconnaissance. Quel plaisir de penser que ce métier lui permettrait de gagner sa vie, et que son avenir était assuré ! Et puis,

la pensée d'être propriétaire de son instrument de travail lui a causé une joie énorme et lui a rendu pleine confiance en lui-même.

Nous admirons un travail commencé par le jeune aveugle et qui est parfaitement réussi.

— Comment votre élève peut-il arriver à faire un travail aussi régulier ?

— Eh bien, voilà. Les fils sont tendus sur une longueur de 50 mètres par un « voyant », car un aveugle a toujours besoin d'un voyant pour l'aider. Le Frère Gustave a modifié la machine, de façon qu'elle pût être actionnée par une seule main et par les pieds, et que Dorissen pût aisément s'en servir. A l'aide de la main gauche, il lance la navette à travers les fils tendus et grâce à un mouvement de pédales, il peut faire revenir celle-ci et contrarier les fils pour obtenir le tissu désiré. Il se sert de son bras gauche pour ramener la barre qui serrera le tissu et ainsi, le travail se fait d'une façon régulière et automatique. Le jeune adolescent est même devenu très adroit ; il parvient à faire des tissus pour essuie-mains à bords de couleur, comme on en vend dans les magasins.

Nous ne saurions vous faire part de la joie de ce garçon lorsqu'il se rendit compte du résultat auquel il était arrivé. Son métier à tisser a été pour lui une révélation, lui a redonné l'espoir et la confiance dans la vie, la joie d'être utile et le bonheur de penser que maintenant il peut se débrouiller grâce aux allocations qu'il reçoit et à son travail.

— Quels sont les projets de Dorissen ?

— A l'heure actuelle, il est rentré chez lui pour reprendre contact avec sa famille, mais il lui tarde de revenir à l'Institut, de reprendre son travail qui l'a libéré et de persévérer dans la voie qu'il a commencé de suivre.

Vous pouvez dire à tous vos lecteurs, continue le Frère Gabriel qui m'accompagne, que l'action de la Croix-Rouge a été une œuvre salvatrice. Grâce à ce don, voici un aveugle, un amputé, qui a pu reprendre goût à l'existence, qui continuera à se développer dans la voie qu'il a choisie et nous sommes certains que nous aurons en Dorissen, grâce à l'action de la Croix-Rouge, un très bel exemple de courage et de ténacité ».

BULGARIE

REVUE DE LA CROIX-ROUGE BULGARE

Il faut signaler les numéros 1, 2 et 3 — soit janvier, février, mars — de la revue que publie la Croix-Rouge bulgare sous le titre « Croix-Rouge bulgare ». C'est une publication vivante dont chaque numéro contient une étude signée d'un médecin. Indiquons, en passant, les articles du D^r V. Valtchev sur l'inflammation des voies respiratoires et celui du D^r K. Nenkov sur le traitement des blessures purulentes.

On peut y lire également des chroniques d'intérêt général sur l'alimentation et l'hygiène ; des articles relatifs à l'activité de la Croix-Rouge bulgare ; des renseignements sur l'action humanitaire dans le monde et, entre autres, deux textes dont l'un s'intitule « Le rôle et l'importance de la Croix-Rouge », et le second analyse la signification du mouvement tout entier de la Croix-Rouge pour la paix.

CUBA

CONSEIL SUPRÊME DE LA CROIX-ROUGE CUBAINE

A la session annuelle qu'elle a tenue le 28 février, l'Assemblée générale de la Croix-Rouge cubaine a constitué, comme suit, son Conseil suprême pour une période de sept ans se terminant le 28 février 1956¹ :

Colonel D^r Rodolfo N. Henriquez Lauranson H.M., *président de la Croix-Rouge cubaine et délégué officiel du Gouvernement* ; D^r Martin Leunda y Andreu, *premier vice-président* ;

¹ Extrait d'une lettre de la Croix-Rouge cubaine au Comité international de la Croix-Rouge, datée du 11 avril.

CUBA

D^r José A. Solis Linares, *second vice-président* ; Colonel Evelio Figarola e Infante H.M., *secrétaire général et inspecteur général des Brigades* ; Sr. Juan Menendez Delgado, *vice-secrétaire* ; D^r Tulio Figarola e Infante, *trésorier général* ; Ing. Rafael Fernandez de Castro, *vice-trésorier* ; D^r Andres Diaz y Hernandez, *comptable adjoint* ; D^r Francisco Navarro de la Torre, *chef du service médico-dentaire et directeur du dispensaire médico-dentaire de La Havane* ; Lt. colonel D^r Juan M. Vega Fuentes H.M., *chef de la Brigade n^o 1 de La Havane* ; Lt. colonel Arq. Andres J. Dana, D^r Gaspar Llovet y Alonso, Sr. Enrique J Conill, Sr. Andres de Terry, D^r Pedro G. de Medina, Sr. José Gasch Rieto, Lt. colonel Fco Gonzales Moura, D^r Miguel Gonzalez Ferregur, D^r José Ramon Cruells, D^r Arturo Sansores y L. de Quintana, *membres*.

DANEMARK

NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CROIX-ROUGE DANOISE

Par lettre datée du 6 avril, la Croix-Rouge danoise a porté à la connaissance du Comité international de la Croix-Rouge la nomination de M. Aage Schoch en qualité de directeur général de la Société.

M. P. F. Bagge, désigné pour faire partie de la délégation danoise à la Conférence diplomatique de Genève, a résigné les fonctions de vice-directeur qu'il occupait jusqu'ici à titre temporaire.

*COMMUNIQUÉ RELATIF A LA PROTECTION
ET A L'UTILISATION DU CROISSANT ROUGE
ET DES EMBLÈMES OU DÉNOMINATIONS ASSIMILÉS
A CET EMBLÈME*

Le Gouvernement du Liban a mis sa législation en harmonie avec la Convention de Genève du 27 juillet 1929 sur le sort des blessés et malades dans les armées en campagne. En application de l'article 28 de cette convention, il a promulgué un décret, en date du 1^{er} avril, sur la protection du nom et du signe de la croix rouge, du croissant rouge et du lion et soleil rouges et la prohibition d'emploi de tout signe ou de toutes dénominations en constituant une imitation.

Le ministère de l'Hygiène et de l'Assistance publique a publié le communiqué suivant :

« En application du décret n° 14.657 du 1^{er} avril 1949, il est défendu à toutes les institutions officielles et privées, aux médecins, aux pharmaciens et toutes autres personnes d'arborer les insignes de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, du Lion Rouge ou du Soleil Rouge. Le port ou l'emploi de tels insignes est seul permis pour les institutions internationales connues sous ces noms, et pour leurs affiliés. »

MONACO

DÉCÈS DE S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Voir ci-dessus, page 382.

NORVÈGE

SERVICE DE SECOURS EN MONTAGNE

Le numéro d'avril (n° 4) de la Revue de la Croix-Rouge de Norvège¹ contient d'intéressants articles sur l'activité de cette Société. Mentionnons tout particulièrement celui qui est consacré aux services de secours en montagne qu'elle est en train de mettre sur pied actuellement, avec l'Association de Tourisme :

« C'est sur d'immenses étendues montagneuses et inhabitées que chaque année, en hiver, des milliers de skieurs s'adonnent à leur sport favori. Une organisation destinée non seulement à prévenir les accidents de ski mais encore à secourir ceux qui en sont les victimes se justifie donc pleinement. Mais il s'agit de coordonner les efforts de différentes sociétés qui se vouent, chacune à sa manière, à cette tâche. La collaboration qui se crée maintenant entre la Croix-Rouge de Norvège, l'Association norvégienne du tourisme et d'autres institutions, représente précisément la base indispensable à cette activité nouvelle entreprise aussi bien en faveur des touristes nationaux que de ceux, toujours plus nombreux, qui visitent la Norvège en hiver.

» On peut secourir sans grandes difficultés, au point de vue technique, les skieurs qui séjournent quelque temps dans les hôtels ou les cabanes et qui entreprennent des randonnées d'un jour. Le problème se complique lorsqu'il s'agit d'accidents qui surviennent à des skieurs qui vont d'un hôtel à l'autre et dont on ignore par conséquent l'itinéraire qu'ils ont choisi. Il est donc nécessaire que des pistes soient préparées et jalonnées de repères, de façon à permettre à ceux qui ont été surpris par la tempête de retrouver leur chemin. Plusieurs centaines de kilomètres sont indiqués de cette manière, chaque année, et cette œuvre se développe continuellement. Chaque hôtel ou cabane reçoit des précisions sur les parcours recommandés et les dangers qu'ils présentent.

¹ *Norges Røde Kors Månedtidsskrift*. Oslo, n° 4, 1949.

» Il faudra, en plus, pour prévenir plus efficacement les accidents, développer un service d'informations météorologiques, basées sur des observations locales. Les stations météorologiques pourraient ainsi obtenir des données générales sur la situation et diffuser par radio des renseignements détaillés qui seraient affichés dans les hôtels et les cabanes fréquentés par les touristes.

» On voit l'importance de ces services créés ou à créer en collaboration avec la Croix-Rouge de Norvège qui a, en outre, organisé, en février dernier, un cours destiné à ceux qui participent aux secours en montagne. Elle fera également installer, avec l'aide de la Ligue de radiodiffusion, quatre stations fixes de radiotélégraphie qui fonctionneront indépendamment du réseau de la lumière, grâce à des accumulateurs prévus pour 3 heures d'emploi par jour. Dans chacun des lieux où ces stations seront édifiées, on trouvera non seulement une station fixe de radio, mais aussi deux petits postes émetteurs et récepteurs, transportables, à ondes ultra courtes, qui seront très utiles lors des recherches.

» On fera des essais en utilisant des antennes suspendues à des ballons. Les stations émettront des ondes sur des fréquences ordinaires et sur des « fréquences de détresse » ; elles auront l'obligation d'être à l'écoute des éventuelles « fréquences de détresse », chaque jour, durant cinq minutes, à 8 h., 11 h., 14 h., 17 h., 20 h. et 23 h. A 10 h., chaque matin, on indiquera le nombre des touristes qui quittent une cabane, et à 19 h. on annoncera les arrivées. Comme on l'a dit, les prévisions du temps seront affichées dans les lieux de passage, matin et soir. Dans le cas de disparitions, les patrouilles de recherches se mettront en campagne munies du matériel qui leur permettra de faire connaître aux différentes stations les résultats de leurs recherches... »

C'est ainsi que la Croix-Rouge de Norvège et ses 250 sections de secours participent à une action pratique d'un nouveau genre et qui est appelée à un grand développement.

PAYS-BAS

UNE COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL EST ÉTABLIE ENTRE LA CROIX-ROUGE NÉERLANDAISE (SECTION INDONÉSIE) ET L'ORGANISATION INDONÉSIIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Par une lettre datée du 22 avril, le représentant de la Croix-Rouge néerlandaise à Genève a informé le Comité international de la Croix-Rouge qu'une confiante et étroite collaboration a pu être établie entre la NERKAI (Croix-Rouge néerlandaise, section Indonésie) et la PMI ¹ (Organisation indonésienne de la Croix-Rouge).

Les entretiens qui ont eu lieu à ce sujet à Batavia, entre les délégués de ces institutions ont conduit à l'adoption de la résolution suivante : ²

Batavia, 2 avril 1949

La NERKAI, représentée par Madame E. M. Ramaer-Sibinga Mulder, présidente, le D^r B. van Tricht, vice-président et le Prof. M. Slamet, D^r en droit, membre du Comité.

La PMI représentée par M. Soetardjo Kartohadikoesoemo, président du Comité directeur et M. Soenardjo, membre du Comité ; conscientes de la valeur des principes humains de la Croix-Rouge et guidées par un esprit de compréhension et d'appréciation mutuelles, ont convenu ce qui suit :

a) Partout où une possibilité de collaboration existe — collaboration qui sera stimulée de part et d'autre — les deux parties coopéreront à l'accomplissement de l'œuvre de la Croix-Rouge ;

b) Les deux institutions resteront en contact étroit.

Il a été convenu ce qui précède aux fins de promouvoir l'idée de constituer en Indonésie une Organisation nationale de la Croix-Rouge, parallèlement au développement politique du pays.

Le Comité international de la Croix-Rouge a pris acte avec une vive satisfaction de cette importante communication.

¹ « Palang Merah Indonesia ».

² Traduction.

PHILIPPINES

MORT DE MADAME AURORA QUEZON, PRÉSIDENTE DE LA CROIX-ROUGE PHILIPPINE

Le Comité international de la Croix-Rouge a appris avec un profond regret l'annonce du décès prématuré de Madame A. Quezon, présidente de la Croix-Rouge philippine, assassinée, avec sa fille, alors qu'elle se rendait dans le nord de l'île de Luzon pour inaugurer un monument élevé à la mémoire de son mari, Manuel Quezon, qui fut le premier président de la République des Philippines.

Madame Quezon dirigeait vaillamment, avec un dévouement inlassable, les destinées de la Croix-Rouge philippine ; elle s'efforça de promouvoir l'idée de la Croix-Rouge, dans son intention profonde, en créant sur le plan social tout un réseau d'activités charitables.

Le Comité international s'est associé au deuil de la Croix-Rouge philippine par le télégramme ci-après : ¹

Le 29 avril 1949.
Croix-Rouge philippine

Avons été profondément émus par nouvelle mort subite de M^{me} Aurora Quezon et sa fille stop Comité international exprime à votre Société sa plus sincère sympathie stop Partageons avec vous douleur causée par la disparition de votre très distinguée Présidente.

¹ Traduction.

ROUMANIE

REVUE DE LA CROIX-ROUGE ROUMAINE

Il faut signaler, dans le numéro de février 1949 (n° 3) de cette publication, outre divers articles relatifs à des sujets médicaux et d'hygiène infantile, un texte intéressant du D^r Ion Barzu, secrétaire général de la Commission intérimaire.

Dans cet article, le D^r Barzu étudie le rôle que joue la Croix-Rouge roumaine dans l'éducation des masses en matière d'hygiène sanitaire. Après avoir relevé que le ministère roumain de la Santé doit pouvoir compter sur la collaboration effective de tous les organismes nationaux dans cette lutte pour une meilleure hygiène et un niveau toujours plus haut, au point de vue médical, l'auteur rappelle que tous les membres de la Croix-Rouge roumaine auront, de leur côté, à fournir un effort considérable pour secourir ceux qui sont dans le dénuement. Le plan de travail mis à exécution en 1949 prévoit une collaboration étroite de tous les organes de la Croix-Rouge pour assurer une œuvre de paix et de reconstruction culturelle et pratique dans tout le pays.

SUISSE

UN MESSAGE DE PAIX DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

La Croix-Rouge suisse a publié le 8 mai, à l'occasion du 121^e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant, le message suivant :

La Croix-Rouge est une des rares institutions qui sont, pour les peuples, une raison d'espérer, car, plus que toute autre, elle peut orienter vers la paix un monde où s'affaiblit de plus en plus le sens de la communion entre les hommes.

La Croix-Rouge incarne une haute idée morale : la conscience de la valeur sacrée de tout être humain. Elle veut secourir tous ceux qui souffrent, à quelque camp, à quelque pays qu'ils appartiennent, simplement parce qu'ils souffrent et qu'ils sont des êtres humains. C'est ce sentiment de fraternité qui est à son origine, c'est lui qui faisait dire aux habitants de Solférino accourus pour aider Dunant à soigner les soldats ennemis blessés : « Siamo tutti fratelli ».

Plus que jamais, notre monde a besoin d'amour et de fraternité. Les ravages matériels, humains et moraux, de la guerre ont démontré la terrible solidarité des hommes dans la destruction. Comprendrons-nous enfin que, pour être sauvée, l'humanité doit maintenant pratiquer la solidarité dans le bien ?

Nous commémorons aujourd'hui le 121^e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant et le 4^e anniversaire de l'armistice en Europe. Puisse ce double anniversaire annoncer la venue de temps meilleurs, puisse-t-il présager l'apaisement qui, dans notre monde divisé, doit se faire entre tous les hommes de bonne volonté ! C'est là le vœu fervent que forme la Croix-Rouge suisse.

URUGUAY

NOUVEAU COMITÉ CENTRAL ¹

Le Comité central de la Croix-Rouge uruguayenne est composé des personnalités ici nommées :

General Eduardo Zubia, *président* ; D^r Diego Lamas, *premier vice-président* ; D^r Amadeo Almada, *second vice-président* ; M. Escribano Oscar Alberto Silva, *secrétaire général* ; lieutenant Nestor Bolentini, *secrétaire-adjoint* ; Señor Tobias Fanti, *trésorier* ; Señor Eduardo Barrios, *comptable* ; Señores Cont. Armando J. Staricco, Sra. Maria Herminia Garzon de Mané, Prof. Oscar Julio Maggiolo, D^r Alberto Maisonnave, D^r Alberto Scaltritti, Sra. Magdalena Bonino de Ibarra, General Alejandro

¹ Lettre de la Croix-Rouge uruguayenne du 22 avril.

URUGUAY

Sandobal, Enrique Andreoli, Abelardo Rondan, Colonel Bartolomé Herrera, Sra Ofelia Caravia de di Vietri, Sra Leonor Brandi de Longo, Srta Henriette Chartier, Rodolfo Gerosa, D^r Juan Antonio Buero, Pedro Delgatte, Enrique Schroeder, D^r Bolivar Delgado Correa, Rolando Gallardo Arroyo, Cesar Gil, D^r Joaquin Villegas Suarez, Carlos A. Fernandez, Ariel Bouchaton, *membres*. — D^r Camilo Fabini, délégué du ministère de la Défense nationale ; Dra Isabel Pinto de Vidal, déléguée du ministère de la Santé publique ; D^r Carlos Mendilaharzu Blanco Acevedo, délégué du ministère des Affaires étrangères ; Srta Elvira Nardecchia, conseiller de l'enseignement primaire et secondaire ; José Infanzozzi, conseiller aux Œuvres de l'enfance, *membres ex-officio*.

YOUGOSLAVIE

UN GESTE DES PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS ET AUTRICHIENS EN YUGOSLAVIE

Au moment d'être rapatriés définitivement, après plus de trois ans de captivité, les prisonniers de guerre allemands et autrichiens en Yougoslavie ont organisé une collecte entre eux. Le montant de cette collecte, qui a atteint 228.194 dinars, a été remis selon leur désir à la Croix-Rouge yougoslave pour que celle-ci en fasse bénéficier l'œuvre charitable des orphelins de guerre.

Ce geste de prisonniers de guerre honore grandement ses auteurs. Mais il honore aussi la Croix-Rouge nationale qui en est bénéficiaire en ce qu'il témoigne en même temps de la sollicitude que cette Société, agissant dans un véritable esprit de Croix-Rouge, a porté aux captifs ex-ennemis retenus dans son pays et des secours qu'elle a apportés pour adoucir leur condition.
